

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 2 juin à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BATMALE Patrick remplacé par son suppléant Joël SAINT-MARTIN, BELLOT Daniel, BOISON Maurice remplacé par son suppléant Jean-Louis DUBUC, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques, MESTE Michel, RODRIGUEZ Jean remplacé par sa suppléante Pascale ULIAN, SAINT-MEZARD Guy, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTINEZ Françoise, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain, ROUSSE Jean-François, SACRE Thierry, SONNINO Marie, TURRO Frédérique et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS EXCUSÉS : BARRERE Etienne, DUPOUY Francis TOUHE-RUMEAU Christian, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, MARTIAL Vanessa, OUADDANE Atika et TRAMONT Jean.

ABSENTS : MONDIN-SEAILLES Christiane.

PROCURATIONS : TOUHE-RUMEAU Christian a donné procuration à DUBOS Patrick, CAPERAN Paul a donné procuration à SAINT-MEZARD Guy, CARDONA Alexandre a donné procuration à GARCIA Marie-Paule, MARTIAL Vanessa a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL et TRAMONT Jean a donné procuration à SACRE Thierry.

SECRETARE : SONNINO Marie.

OBJET : DECOUPAGE ET ACQUISITION DE LA PARCELLE EN AMONT DU PONT D'ARTIGUES SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 25 septembre 2013 approuvant l'acquisition des parcelles attenantes au pont d'Artigues en rive droite, et la délibération en date du 20 décembre 2013 approuvant le projet de restauration du pont d'Artigues.

Il rappelle également les résultats de l'étude hydromorphologique de l'Osse qui démontrent la nécessité de consolider la rive gauche de l'Osse afin que cessent leur affouillement et la fragilisation des piles du pont.

Compte tenu de ces éléments, la maîtrise foncière des abords du pont permettra d'intervenir directement et dans des conditions juridiques plus aisées. C'est pourquoi, Monsieur le Président explique qu'il s'est rapproché de Monsieur PIZZIGHELLA, propriétaire de la parcelle cadastrée Section C n°93. Les parties se sont accordées sur le découpage de cette parcelle afin que la Communauté de Communes puisse acquérir la partie bordant l'Osse.

Ont également été convenues les modalités de cession, à savoir, une cession pour un euro symbolique avec la possibilité d'une rétrocession future, après travaux, pour le même montant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président, et après que Monsieur Xavier FERNANDEZ ait émis le souhait de ne pas prendre part au vote et que ce dernier ait quitté la salle, délibère **par 45 voix pour**,

AUTORISE l'acquisition de la parcelle bordant l'Osse issue du découpage de la parcelle cadastrée Section C n°93 ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches, à signer tous les documents, notamment l'acte à intervenir devant notaire, et à prendre toutes les mesures pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 8 juin 2015.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC